



**Ministry of Health and
Long-Term Care**

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Ministère de la Santé et des
Soins de longue durée**

**Rapport d'inspection sous la
Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée**

**Long-Term Care Homes Division
Long-Term Care Inspections Branch**

**Division des foyers de soins de
longue durée
Inspection de soins de longue durée**

Sudbury Service Area Office
159 Cedar Street Suite 403
SUDBURY ON P3E 6A5
Telephone: (705) 564-3130
Facsimile: (705) 564-3133

Bureau régional de services de
Sudbury
159 rue Cedar Bureau 403
SUDBURY ON P3E 6A5
Téléphone: (705) 564-3130
Télécopieur: (705) 564-3133

Public Copy/Copie du public

Report Date(s) / Date(s) du rapport	Inspection No / No de l'inspection	Log # / No de registre	Type of Inspection / Genre d'inspection
Oct 23, 2018	2018_752627_0020	024481-18	Complaint

Licensee/Titulaire de permis

Extendicare (Canada) Inc.
3000 Steeles Avenue East Suite 103 MARKHAM ON L3R 4T9

Long-Term Care Home/Foyer de soins de longue durée

Extendicare Kapuskasing
45 Ontario Street P.O. Box 460 KAPUSKASING ON P5N 2Y5

Name of Inspector(s)/Nom de l'inspecteur ou des inspecteurs

SYLVIE BYRNES (627)

Inspection Summary/Résumé de l'inspection



Cette inspection avait pour but d'examiner les plaintes.

Cette inspection s'est tenue du 15 au 17 octobre 2018. Au cours de l'inspection de la plainte, les éléments suivants ont été inspectés :

- Un registre portait sur la prise en charge de la douleur.

L'inspection 2018_752627_0021 du Système d'incidents critiques (SIC) a été effectuée en même temps que l'inspection de la plainte.

Au cours de l'inspection, l'inspecteur s'est entretenu avec le directeur des soins par intérim, les infirmières autorisées, les infirmières auxiliaires autorisées, le personnel de soutien personnel et les membres de la famille.

L'inspectrice ou l'inspecteur a effectué des visites quotidiennes des aires communes, a observé les soins offerts aux résidents et l'interaction entre ceux-ci et le personnel, a examiné les dossiers de soins de santé pertinents, les notes d'enquête interne du centre ainsi que les plaintes.

**Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés lors de cette inspection :
Douleur**

Au cours de cette inspection, aucun non-respect n'a été constaté.

**0 AE
0 PRV
0 OC
0 RD
0 OTA**



NON-COMPLIANCE / NON - RESPECT DES EXIGENCES

Legend	Legende
WN - Written Notification VPC - Voluntary Plan of Correction DR - Director Referral CO - Compliance Order WAO - Work and Activity Order	AE - Avis écrit PRV - Plan de redressement volontaire DR - Aiguillage au directeur OC - Ordre de conformité OTA - Ordres : travaux et activités
Non-compliance with requirements under the Long-Term Care Homes Act, 2007 (LTCHA) was found. (a requirement under the LTCHA includes the requirements contained in the items listed in the definition of "requirement under this Act" in subsection 2(1) of the LTCHA).	Le non-respect des exigences de la Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée (LFSLD) a été constaté. (Une exigence de la loi comprend les exigences qui font partie des éléments énumérés dans la définition de « exigence prévue par la présente loi », au paragraphe 2(1) de la LFSLD.
The following constitutes written notification of non-compliance under paragraph 1 of section 152 of the LTCHA.	Ce qui suit constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la LFSLD.

Date de délivrance : 24 octobre 2018

Signature de l'inspecteur ou des inspecteurs

Original signé par l'inspecteur ou l'inspectrice.